



LES agendas 21 de collectivités en Bretagne

10 EPCI engagés dans un agenda 21

- 4 labellisés

21 communes engagées dans un agenda 21

- 3 labellisées

Un cas particulier : le parc naturel régional d'Armorique (PNRA) dont la charte est reconnue A 21





CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Le Développement durable dans les collectivités locales



Quelles dynamiques en Finistère ?

Date 14 Novembre 2012

1

**Présentation des résultats de l'enquête
sur la prise en compte des principes du Développement durable
par les collectivités locales finistériennes.**

Un questionnaire adressé début 2012 à :

- 283 communes
- 26 EPCI



Les réponses au questionnaire :

45 réponses soit 14,5 % :

- 39 communes
- 6 EPCI

Collectivités locales finistériennes ayant répondu à l'enquête
au 01.10.2012



Les agendas 21 de collectivités en Finistère :

10 EPCI engagés dans un agenda 21

- 4 labellisés

21 communes engagées dans un agenda 21

- 3 labellisées

Un cas particulier : le parc naturel régional
d'Armorique (PNRA) dont la charte est
reconnue A 21



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Etat des lieux en Finistère :

Agendas 21 engagés et labellisés des collectivités locales finistériennes
au 01.10.2012



0 5 10 20
Kilomètres

Agenda 21 labellisé

Commune

EPCI

Agenda 21 engagé

Commune

EPCI

Charte reconnue Agenda 21

PNRA



Sources : GéoFLA® IGN, MAMOPS - 2012



En Finistère **10** EPCI sont engagés dans un agenda 21. **4** sont labellisés. **21** communes sont engagées dans un agenda 21 et **3** sont labellisées. En outre le parc régional d'Armorique (PNRA) a une charte reconnue Agenda 21.

45 réponses au questionnaire : **39** communes et **6** communautés de communes.

Les EPCI et les communes partagent les mêmes objectifs

1. Donner une **cohérence** de l'action publique
2. Faire **évoluer** des pratiques
3. **Mobiliser** les acteurs avec la conviction
qu'un changement de société est inéluctable

En ce qui concerne les motivations d'engagement dans le DD :

Les communautés de communes :

Elles s'engagent dans une démarche DD unanimement pour favoriser la cohérence de l'action publique sur le territoire et faire évoluer les pratiques de la collectivité.

Ensuite vient la conviction d'un changement de société inéluctable (4), la mobilisation des acteurs autour d'un projet commun (4) pour une seule communauté de commune le besoin de transmettre une image

Les communes :

Très majoritairement pour favoriser la cohérence de l'action publique sur le territoire, ensuite vient pour beaucoup de communes la nécessité de faire évoluer les pratiques et la conviction qu'un changement de société est inéluctable. Ensuite vient la mobilisation autour d'un projet commun et enfin vient le besoin de transmettre une image pour une petite minorité de communes



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Preston or Bed

Les actions menées dans le cadre de la démarche

Pour les EPCI :

diverses et dans tous les domaines du DD :
transports, bâtiments, mutualisation des
locaux, redevances incitatives pour la collecte
des déchets, l'énergie.....



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Preston or Bed

Les actions menées dans le cadre de la démarche DD :

Pour les communes trois grand blocs se dégagent :

1. l'environnement, les espaces naturels et la bio diversité
2. l'énergie et les économies d'énergie
3. la solidarité entre les habitants (mixité sociale, lien social ou liens intergénérationnels)

En ce qui concerne les principales actions menées :

Les communautés de communes :

Elles sont très diverses et dans les différents domaines du DD : bâtiments BBC, mutualisation de locaux, des politiques autour des transports, des redevances incitatives pour les déchets, des démarches autour de l'autonomie énergétique et de la précarité énergétique.

Les communes :

Pour les trois principales actions emblématiques de la démarche :

La première préoccupation est autour de l'environnement, des espaces naturels et de la biodiversité. Il y a une vraie préoccupation autour de la préservation du cadre de vie, de la mise en place d'une agriculture raisonnée, de la préservation de la bio diversité. Beaucoup d'actions touchent à l'urbanisme et aux déplacements.

La deuxième préoccupation touche à l'énergie, que ce soit sur la mise en place d'une filière bois mais également la participation au pacte électrique breton mais aussi à la construction de bâtiments économes en énergie ou à la mise en place de mesures d'économie d'énergie, notamment pour l'éclairage municipale.

La troisième préoccupation est autour de la solidarité entre les habitants que ce soit la mixité sociale mais aussi le lien social ou encore les liens générationnels. Pour y parvenir des actions fortes pour aider à la participation des habitants aux actions mise en place, mais aussi une sensibilisation aux principes du DD ou de la pédagogie autour de la démarche.

Il y a au-delà de cela un certain nombre d'actions comme l'introduction du bio dans les cantines, mais aussi le développement des NTIC et du haut débit.

La prise en compte du DD :

Pour l'ensemble de collectivités

- bonne pour la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens, ainsi que pour la production et la consommation responsable.
- plus mesurée sur la bio diversité et le changement climatique.



En ce qui concerne la prise en compte du Développement durable :

Les communautés de communes :

Elle est très bonne en ce qui concerne la production et la consommation responsable, la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens, elle est plus mesurée sur le changement climatique et la biodiversité.

Les communes :

Les communes ont majoritairement le sentiment qu'elles prennent bien en compte la cohésion sociale et l'épanouissement de leurs citoyens, ainsi que la production et la consommation responsables. La prise en compte de la biodiversité semble plus partielle.

Les champs sur lesquels la collectivité doit évoluer pour mieux prendre en compte le DD :

L'ensemble des collectivités :

- Des pratiques de la collectivité plus respectueuse de l'environnement
- Davantage d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie
- Des déplacements mieux pensés
- Des circuits courts ou bio locaux mieux identifiés pour encourager un approvisionnement et une consommation responsable
- Un changement des comportements
- Une meilleure participation des habitants, une mise en place de la démocratie participative
- La satisfaction des besoins essentiels pour tous et la coopération entre les territoires
- Des échanges entre les générations
- L'éco-construction
- Un meilleur service à la population
- Laisser une place à la nature dans la ville



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Préfecture

Les pistes de progrès :

Les EPCI :

- Une meilleure démocratie participative
- Une gestion optimisée des déchets
- Un besoin de formation des élus, des agents et des citoyens

Les communes :

- Des moyens humains et financiers
- Un référent identifié sur la démarche
- Un réseau de généralistes ou spécialistes du DD
- Une recherche de cohésion des collectivités partenaires
- Une aide au diagnostic

Les pistes de progrès :

Les communautés de communes

Elles portent sur une meilleure démocratie participative, une gestion optimisée des déchets. Pour la majorité des acteurs hormis les moyens financiers il y a un besoin de formation qui va du du citoyen aux élus en passant par les agents.

Les communes :

En ce qui concerne les besoins particuliers des communes pour la prise en compte du DD :

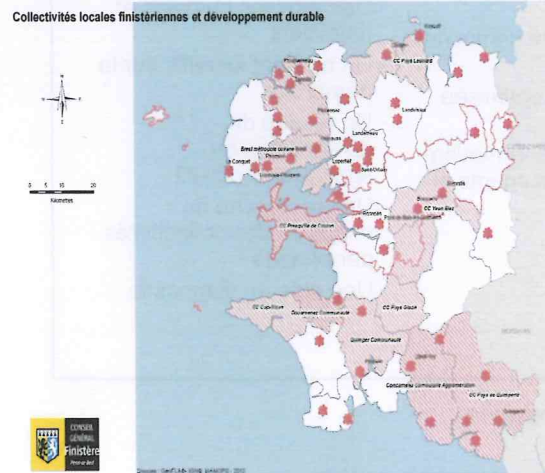
- Une forte demande autour de moyens humains ou financiers pour accompagner la démarche de DD, soit par la création de poste de chargé de mission soit par un accompagnement extérieur
- La nécessité d'avoir un référent identifié sur la démarche DD
- L'adhésion à un réseau de spécialistes dans les différents domaines du DD ou de généralistes comme Bruded
- Une cohésion entre toutes les collectivités partenaires
- Un diagnostic ou une aide au diagnostic soit pour identifier les besoins

Les EPCI :

Sur les 6 réponses, 4 ont adopté un A21

Les communes :

- 8 ont adopté un A21
- 26 n'ont pas d'A21 mais intègrent les principes du DD
- 5 souhaitent bénéficier d'une sensibilisation au DD



Informations sur les démarches des collectivités qui ont répondu au questionnaire :

Les communautés de communes

Sur les 6 communautés de communes, 4 ont adopté un Agenda 21 et ont fait un diagnostic.

Les communes :

8 communes ont adopté un agenda 21 ou sont en voie de l'adopter. 26 communes n'ont pas d'agenda 21 mais intègrent les principes du développement durable dans leurs actions ou projets. 5 souhaitent bénéficier d'une sensibilisation au DD.

Caractéristiques des démarches en DD :

Les EPCI :

4 ont fait appel à un prestataire externe
La majorité des actions porte sur le fonctionnement interne mais 4 sur 6 mettent en œuvre les principes du DD sur leurs compétences

Les communes :

9 ont fait appel à un prestataire externe
23 ont élaboré leurs actions sans aide extérieure
20 appliquent les principes du DD sur le fonctionnement interne de la collectivité, 12 sur les compétences, 10 dans les 2 champs.
17 sans réponse

La manière de conduire la démarche :

Les communautés de communes

4 ont fait appel à un prestataire extérieur notamment pour le diagnostic. La démarche porte majoritairement sur le fonctionnement interne de la collectivité, mais 4 sur 6 la mettent aussi en œuvre sur les compétences

Les communes :

23 communes ont élaboré leurs actions prenant en compte les principes du DD en interne à la collectivité sans aide extérieure. 9 communes ont sollicitées une aide extérieure. 20 collectivités ont appliqué les principes du développement durable au fonctionnement interne de la collectivité, 12 l'appliquent dans l'exercice de leurs missions 10 appliquent les principes du DD dans les deux champs. 17 collectivités n'ont pas répondu à cette question.

17 communes ont fait une analyse globale du territoire en s'appuyant sur l'étude pour les PLU, sur des études environnementales (natura 2000 ou la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager), mais également sur le PLH ou le Scot. Deux communes évoquent des études particulières : un conseil en énergie partagée et un audit communal externe basé sur les besoins et attentes de la population.

Les champs d'actions des démarches de DD :

Les EPCI :

1. Le développement économique, les déplacements et les services au public
2. La solidarité et la coopération décentralisée, la sécurité la culture, le tourisme, l'agriculture, l'emploi et la biodiversité
3. Très minoritaires, la santé et l'accès à la formation

Les communes :

1. La gestion responsable et les services au public
2. L'emploi, l'urbanisme, l'aménagement et le logement, les déplacements et les infrastructures, la biodiversité, la préservation des ressources et l'énergie
3. Enfin dans un bloc plus minoritaire la santé, l'accès à la connaissance, l'agriculture et le développement économique
4. Quelques communes ont réalisé des actions autour de la sécurité du tourisme, des sports et des loisirs

Les domaines sur lesquels porte la démarche de DD :

Les communautés de communes

La moitié a mené des actions autour de la solidarité et la coopération décentralisée, la sécurité que ce soit pour les risques naturels et technologique ou dans la prévention des incivilités, autour de la culture, du tourisme, l'agriculture et la gestion des forêts, de l'emploi et de la biodiversité

Les thèmes les plus travaillés sont sans surprise le développement économique, les déplacements, l'énergie et les services au public. Les thèmes très minoritaires sont la santé et l'accès à la connaissance. Ce constat rejoint le souhait exprimé d'un accès à la formation.

Les communes :

En ce qui concerne les 16 champs d'actions d'un agenda 21 selon le cadre de référence national, 11 collectivités n'ont pas répondu à la question posée. Sur les 28 communes restantes les domaines traités par les actions mises en place par les communes sont extrêmement variés. Dans la grande majorité des communes on trouve les domaines de l'emploi de l'urbanisme de l'aménagement et du logement, des déplacements et des infrastructures, la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, l'énergie, et surtout la gestion responsable et les services au public.

Dans un deuxième bloc mais plus minoritaire on trouve la solidarité, la santé l'accès à la connaissance l'agriculture et la gestion des forêts et le développement économique. Enfin quelques communes ont réalisés des actions autour de la sécurité du tourisme et des sports et loisirs.

La participation :



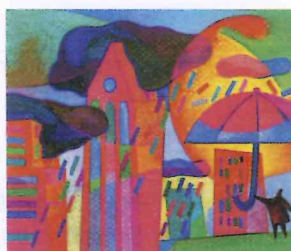
Les EPCI :

- 1/2 ont fait un travail d'identification des acteurs
- Majoritairement elles font de la consultation, une fait de la concertation et une de la co construction.
- Aucune instance participative n'est mise en place, une est en projet

La participation :

Les communes :

- 22 ont fait un travail d'identification des acteurs et partenaires
- 25 recherchent la diversité dans la concertation
- 19 communes font de la consultation
- 19 communes font de la concertation
- 11 font de la co-construction
- 3 communes font les 3
- 8 communes ont mis en place une instance participative



La participation et la démocratie participative :

Les communautés de communes

La moitié a fait un travail d'identification des acteurs en recherchant une diversité des acteurs. Majoritairement les collectivités admettent avoir surtout fait de la consultation, un seul pense avoir fait de la concertation et une de la co construction.

Aucune instance participative efficiente n'a été mise en place. Une seule communauté de commune a un projet de création d'une instance citoyenne.

Les communes :

Majoritairement les communes ont fait un travail systématique d'identification des acteurs pour les associer aux projets : 22. 10 communes déclarent n'avoir rien fait et 7 communes ne répondent pas.

Dans le même esprit la recherche de la diversité des acteurs : c'est oui pour 25 et non pour 7. Il est à noter que seulement 20 communes répondent oui aux deux questions.

7 communes ne répondent pas.

La participation :

19 communes font de la consultation, 19 font de la concertation, 11 font de la co-construction. 3 communes déclarent faire les trois.

5 communes n'ont pas répondu à la question.

8 communes assurent avoir mis en place une instance participative : comités consultatifs vie associative, comité Agenda 21, comité de pilotage ouvert aux acteurs locaux, des conseils de quartier, des conseils municipaux des jeunes, des réunions de quartier régulières, des commissions extra municipales associant les habitants, des groupes de travail des agents communaux.....

Le pilotage :

Les EPCI :

Le pilotage est assuré :
5/6 par le président, conjointement avec le directeur des services pour 3 d'entre eux.

La transversalité est assurée pour quatre d'entre elles grâce au travail avec les acteurs ou grâce à l'action des équipes, dans deux cas grâce aux deux.

Les communes :

Le pilotage est assuré :
Pour 21 par le maire
Pour 13 par un élu délégué
Pour 11 par le directeur des services

La transversalité est au cœur de la démarche pour 25 communes

1. 18 grâce aux méthodes de travail
2. 12 grâce à l'action des équipes
3. 15 grâce au travail avec les acteurs et partenaires extérieurs

Le pilotage :

Les communautés de communes :

Le pilotage est assuré par le président ou pour une d'entre elle par un élu délégué majoritairement appuyé par le directeur général des services. 4/6 ont recherché la transversalité dans leur démarche, deux dans les méthodes de travail, 4 dans les actions des équipes et dans le travail avec les autres acteurs ou partenaires.

La transversalité est assurée pour deux d'entre elles par les méthodes de travail, le croisement des équipes et le travail avec les partenaires et pour deux autres uniquement par le croisement de l'action des équipes et l'association des acteurs et partenaires externes. Deux actions emblématiques de la transversalité sont données : elles concernent la construction d'un hôtel de la communauté de communes et l'organisation d'un salon éco-construction.

Les communes :

21 démarches sont pilotées par le maire, 13 par un élu délégué, 11 par le directeur des services. 3 communes déclarent que les trois niveaux de pilotage coexistent au sein de la collectivité.

Dans 4 situations la démarche est pilotée soit par un groupe d'élus soit par les responsables des services.

La transversalité :

25 communes déclarent avoir mis la transversalité au cœur de leur projet. 18 dans les méthodes de travail, 12 dans l'action des équipes, 15 dans le travail avec les acteurs et partenaires externes.

4 communes déclarent appliquer la transversalité dans les trois domaines.

Quelques exemples d'actions emblématiques de la transversalité :

- La co-construction du PLU
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de lotissement
- L'aménagement du bourg et la modification des déplacements
- L'obtention du label ville amie des enfants
- L'élaboration du projet d'administration
- L'élaboration d'un projet d'aménagement urbain
- La construction d'une maison de l'enfance, d'un espace multi générationnel
- L'association de l'ensemble des services et des habitants pour tous les projets d'aménagement
- La mise en relation des écoles avec les producteurs locaux de produits bio



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn ar Bed

L'évaluation des actions et de la démarche :

Les EPCI : 4 sur 6 se sont donnés des indicateurs de suivi des actions.

1 a prévu d'apprécier la satisfaction des acteurs locaux.



Les communes : 12 sur 39 ont prévu l'évaluation et 15 ont une stratégie d'amélioration continue.

L'évaluation du projet :

Les communautés de communes :

4 sur 5 se sont donné des indicateurs de suivi de l'action, et ont prévu des phases de bilans de l'action et une seule collectivité a prévu d'apprécier la satisfaction des acteurs du territoire au regard des actions menées.

Les communes :

12 communes ont prévu l'évaluation du projet. 15 communes disent ne pas avoir prévu cette évaluation. 12 communes ne répondent pas.

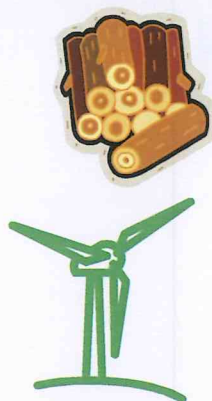
La stratégie d'amélioration continue :

15 communes ont prévu l'évaluation de la prise en compte des principes du DD, mais 5 seulement l'ont intégré dans la démarche.

Aucune commune n'a répondu sur le rôle d'entraînement de L'agenda 21.



En ce qui concerne les 3 actions emblématiques :



Les EPCI :

Beaucoup d'actions emblématiques sur l'**énergie** (filière bois) et la **participation** de habitants



En ce qui concerne les 3 actions emblématiques:

Les communes :

En premier des actions autour de l'**environnement** et de l'**aménagement**



Ensuite des actions autour de l'**énergie** (production et économies)



Toujours les actions emblématiques :

Enfin des actions prennent en compte la relation humaine et le service public :

- Culture
- Solidarité
- Accessibilité aux équipements
- Implication des jeunes dans la vie publique



Les 3 actions emblématiques :

Les communautés de communes :

Enfin, en ce qui concerne l'effet de la démarche, un certain nombre d'actions emblématiques sont citées. Elles portent sur de multiples domaines mais on peut citer l'énergie et la filière

bois, l'agriculture raisonnée, mais également la participation des habitants et l'évolution du regard porté sur cette participation.

Les communes :

En premier tout naturellement on trouve des actions autour de l'environnement et de l'aménagement :

- La lutte contre les plantes invasives, l'abandon des produits phytosanitaires et la gestion différenciés des espaces verts
- La création d'éco-lotissements
- La création de chemins botaniques ou de jardins partagés
- La gestion des espaces publics aménagés en prenant en compte les principes du DD
- La gestion des déchets
- Création d'un marché hebdomadaire d'été

Ensuite nous avons un certain nombre d'actions autour de l'énergie de l'eau et des déplacements :

- Une réflexion sur l'alimentation en eau potable ou la construction de réservoirs d'eau
- Un travail sur les économies d'énergie, en lien avec le pacte électrique breton,
- La mise en place de chaufferies bois
- Une réflexion sur les déplacements
- La mise en place de cheminements doux
- La construction de bâtiments communaux BBC
- La mise en place de bilan carbone

Nous trouvons un certain nombre d'actions autour de la dimension humaine :

- Un meilleur service public qui passe par une amélioration de l'information, une dématérialisation des actes et des sites internet approprié et à jour
- Une meilleure implication des jeunes dans la vie publique
- La mise en place de la démocratie participative avec une meilleure prise en compte des habitants
- Une approche pédagogique du Développement durable
- Une diffusion de la culture au plus près des habitants
- la mise en place de la consommation responsable
- l'évolution des pratiques au niveau des agents de la collectivité
- une accessibilité à tous les équipements pour les personnes porteuses de handicap
- une aide à la vie associative facteur de cohésion sociale

Enfin quelques actions en lien avec l'alimentation et la santé autour des menus dans les cantines, une restauration municipale relocalisée à un coût abordable par tous. Plusieurs communes ont des actions autour des achats de proximité et bio ainsi que sur l'équilibre alimentaire comme action de prévention des maladies.

Menaces et opportunités :

Les menaces :

- La difficulté pour mobiliser les acteurs (élus associations et habitants)
- La difficulté à communiquer sur la démarche (complexité du concept et vocabulaire)
- Le manque de temps et de moyens et la nécessité de prioriser l'action publique
- La réforme des collectivités et le désengagement de l'état ou d'autres collectivités
- La difficulté à maintenir la dynamique

Les principales difficultés qu'ont rencontrées les communes dans la démarche de DD, les menaces :

Les communautés de communes :

Les difficultés évoquées concernent la mobilisation des acteurs et les habitudes ancrées difficiles à modifier, ainsi que la difficulté à impliquer les élus souvent peu concernés.

Les communes :

- le manque de temps et de moyens
- la difficulté pour communiquer avec les citoyens et pour les impliquer dans la démarche (complexité du concept et du vocabulaire)
- le désengagement des autres collectivités locales
- la difficulté d'impliquer les associations et de maintenir une dynamique

Menaces et opportunités :

Les opportunités :

- Le travail en transversalité
- Une démarche longue et progressive
- Une démarche exemplaire pour faire évoluer les citoyens
- « La nécessité de passer de la prise de conscience à une vraie prise en compte quotidienne »



La façon dont les communes voient l'évolution de la démarche, les opportunités :

Les communautés de communes :

Tout en notant que la démarche n'est pas encore prioritaire, il est souhaité de développer et d'améliorer l'évaluation des actions et de mettre en place davantage de transversalité.

Les communes :

La démarche est vécue comme longue et progressive. A terme elle devra intégrer l'activité globale de la collectivité et servir d'exemplarité au niveau des citoyens. Il faudra passer de la prise de conscience à une véritable prise en compte quotidienne. Il faudra également amplifier le rôle pédagogique de la démarche. Pour les communes qui ne l'ont pas déjà fait, cela passe par l'adoption d'un agenda 21. La démarche risque aussi d'être freinée par la réforme des collectivités et la diminution des dotations d'état. Cela risque d'obliger les collectivités à cibler des priorités et à laisser de côté les principes du DD.

Les élections municipales prochaines (2014-2015 ?) seront une étape forte de bilan auprès de la population.

Une commune aborde le volet indicateurs et évaluation pour pouvoir passer à l'autre étape



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Et demain :



Les collectivités souhaitent :

- Etre aidé pour faire le diagnostic
- Pouvoir bénéficier de réseaux pour favoriser les échanges d'expériences
- Que ces réseaux soient ouverts aux techniciens et aux élus
- Pouvoir assister à des rencontres régulières pour redynamiser les démarches au niveau du département

Et demain,

Il y a un souhait fort que les collectivités respectives quelque soit leur niveau coopèrent le mieux possible dans leur démarche de DD.

Avec l'aide du Conseil général et peut être d'étudiants, en lien avec l'intercommunalité il faut aider les petites communes pour permettre un essaimage auprès des citoyens. Ce soutien technique permettra de favoriser les actions locales innovantes. Les communes ont besoin

- qu'on les aide pour le diagnostic, pour la mobilisation citoyenne, sur la réalisation des projets.
- Qu'on organise des réseaux des collectivités engagées à différents stades pour favoriser les échanges d'expérience (rencontres ou newsletter)
- Ce réseau devra exister pour les techniciens (chargé de mission) et des élus des petites communes
- Il faut des rencontres régulières pour redynamiser les démarches au niveau du Conseil général.

